
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**GRAND PARIS EXPRESS – Rapport d’enquête publique de la Ligne Rouge-15 Sud :
La Société du Grand Paris se réjouit de l’avis favorable rendu à l’unanimité par la commission
d’enquête**

Saint-Denis, mardi 4 février 2014

La Société du Grand Paris a pris connaissance du rapport remis par Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique des travaux de réalisation de la future ligne rouge 15 sud du métro Grand Paris Express entre Pont de Sèvres et Noisy-Champs. Elle se réjouit de l’avis favorable rendu par la commission d’enquête, avis rendu à l’unanimité des 7 membres de la commission. Il s’agit d’une étape décisive en vue du lancement en 2015 des travaux de réalisation de cette nouvelle ligne de métro pour une mise en service en 2020. Cette enquête est la première de celles qui seront conduites sur le projet, conformément au calendrier fixé par le Premier ministre le 6 mars 2013.

Cet avis est assorti de deux réserves et de douze recommandations, qui traduisent la très large contribution du public, 700 observations et courriers ayant été recueillis au cours de la procédure. La Société du Grand Paris, afin de lever les deux réserves, s’engage à appliquer strictement les préconisations de la commission d’enquête.

La première réserve porte sur les risques de vibrations qui seraient ressenties en phase d’exploitation du métro par les habitants au droit du tunnel. Sur ce point, la Société du Grand Paris s’engage à réaliser une pose systématique de système antivibratoire afin de réduire les vibrations à la source.

La Société du Grand Paris s’engage à compléter au cours des études d’avant-projet et de projet les modélisations déjà réalisées. Elles prendront précisément en compte les caractéristiques envisagées pour le futur métro (longueur des voitures, charge à l’essieu, distance entre les voitures, nombre de roues par voiture et distance entre les roues, vitesse locale en exploitation, etc.) et permettront de caractériser le risque vibratoire à l’échelle localisée de chaque quartier. La Société du Grand Paris s’engage à faire valider les résultats de ces études par un organisme indépendant. Dans les cas où ces modélisations mettraient en évidence que, dans les zones sensibles, des dispositions supplémentaires seraient nécessaires, la Société du Grand Paris fera procéder à la pose de systèmes antivibratoires complémentaires, et, si nécessaire, examinera la possibilité d’adapter le profil en long du tunnel.

La seconde réserve concerne la gestion du risque d’effondrement ou de mouvements de terrain pendant la phase de réalisation du tunnel, en particulier dans les zones d’anciennes carrières. Dans ces zones, le tunnel évitera ces carrières en passant au-dessous à une distance suffisante pour garantir le creusement du tunnel en toute sécurité. La Société du Grand Paris s’engage à conduire des études de sols complémentaires. Toutes les zones sensibles nécessitant un traitement particulier seront identifiées et les méthodes constructives éventuellement adaptées, en concertation avec le service de l’Inspection

générale des carrières (IGC). Des traitements préventifs (confortement, comblement) des zones à risque seront réalisés. La Société du Grand Paris a également commandé des études qui détermineront l'état initial de tous les bâtis situés dans la zone d'incidence des travaux avant leur démarrage et des constats seront établis par des experts (lors de référés). De plus, avant le démarrage du creusement du tunnel et pendant toute sa réalisation, les bâtiments situés dans les zones sensibles seront équipés d'appareils de mesure permettant de détecter en continu les éventuels mouvements, afin d'ajuster les paramètres de creusement du tunnelier et de sécuriser les travaux.

Les douze recommandations de la commission seront étudiées très précisément et feront l'objet d'une réponse appropriée.

La Société du Grand Paris exposera ses engagements de façon détaillée dans les réponses qu'elle apportera au Gouvernement en vue de l'adoption d'un décret prononçant l'utilité publique du projet après avis du Conseil d'État.

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Contact presse :

Thomas Hantz

T : + 33 1 82 46 21 27 / 06 88 28 31 63

thomas.hantz@societedugrandparis.fr